

N/REF : 3/09/2025 9H51 C:000003 I:02652
V/REF : AC/C27040
V/Email reçu le Mercredi 03/09/2025 à 9H51

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. KKO
IMMEUBLE : KER KOZH -KKO
1, RUE DES MUNITIONNETTES
35000 RENNES

Rennes, le 10 Septembre 2025

Référence Marché: 024054-PBS-005
LOCALISATION : ALLEE 1 MUNITIONNETTES - MR BOUEXIERE MR MACE 06 74 80 60 90
06 02 35 74 67
LOGEMENT N° 113850, PORTE N°201, 2° ÉTAGE, TYPE 3
MOTIF : REMPLACEMENT BALLON 15L
Donneur d'ordre : Mme M LEFEUVRE

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur cumulus.

INTERVENTION DU 03/09
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
FOURNITURE ET POSE BALLON D'EAU CHAUDE
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

OBSERVATIONS : AT LCOMPTER Email envoyé le 04/09/25 à 10H53 Mme M LEFEUVRE

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie et d'électricité (poste à souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diamètres, perceuse, tronçonneuse, métrix, etc).

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si nécessaire).

Réalisation du travail, conformément aux règles de l'art.

Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de l'étanchéité (si nécessaire).

Nettoyage du chantier. Evacuation des détritits (si nécessaire).

Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL157-FP.1 Ballon 30L ACI/NRJ C-T 1/2	1	470,00	470,00
TOTAL H.T.				470,00
T.V.A. a 10,00%				47,00
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>517,00</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Octobre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.